

Les aides à la construction en bois local Bâtiments publics dans l'Ain

Bois Local = Région AuRA et massifs limitrophes, transformé dans la Région AuRA

Bénéficiaires

Région AuRA - « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local »

Plan forêt-bois 2023-2027 – réouverture dispositif décembre 2025

20% du coût du lot bois local (fourniture et pose)

Majoration pouvant aller jusqu'à 30% pour projets mobilisant de l'épicéa scolyté ou des feuillus, en proportion importante

Montant d'aide maxi : 50 000€, dépenses éligibles $\geq 15\ 000\text{€ HT}$

Contacts : Vincent MICOULAUT (Région AuRA – Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation) foretbois@auvergnerhonealpes.fr , Cécile DEVESA (Fibois 01)

Communes

Préfecture de l'Ain – DETR

Bonification de 5 % si utilisation de bois local

Sous réserve de pièces justificatives de l'approvisionnement local en bois

Contact : Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial

Communes et
groupement
de communes

Pour en savoir plus : contacter Fibois 01 - Cécile DEVESA – c.devesa@fibois01.org